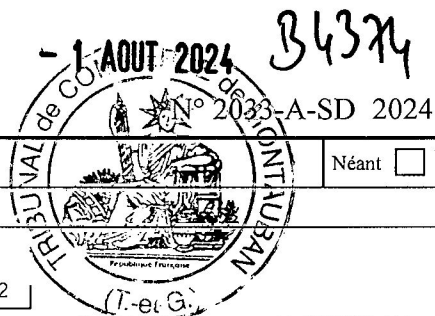


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTAUBAN - 8201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/08/2024 - 4374 - 2018 B 00271 - 839 561 651 - THENZO

①

BILAN SIMPLIFIÉ



Désignation de l'entreprise SAS THENZO

Adresse de l'entreprise 12 RUE DE CHATEAUVIEUX 82000 MONTAUBAN

SIREN

8 3 9 5 6 1 6 5 1

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Néant ☐

				Exercice N clos le						
				3	1	2	0	2	3	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles			010		012				
	Fonds commercial *									
	Autres *			014		016				
	Immobilitisations corporelles *			028	127 539	030	23 147		104 391	
	Immobilitisations financières * (1)			040	8 570 723	042			8 570 723	
Total I (5)				044	8 698 262	048	23 147		8 675 114	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052			
		Marchandises *			060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070			
		Autres* (3)			072	74 490	074			74 490
	Valeurs mobilières de placement			080	3 360 260	082			3 360 260	
	Disponibilités			084	1 861 394	086			1 861 394	
	Charges constatées d'avance*			092	6 369	094			6 369	
	Total II			096	5 302 513	098			5 302 513	
Total général (I + II)				110	14 000 775	112	23 147		13 977 627	
PASSIF								Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	206 648	
	Écarts de réévaluation							124		
	Réserve légale							126	100	
	Réserves réglementées*							130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131	)	132	12 810 521	
	Report à nouveau							134		
	Résultat de l'exercice							136	97 303	
	Subventions d'investissement							137		
	Provisions réglementées							140		
	Total I							142	13 114 572	
Provisions pour risques et charges							Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	21 163	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	1 661	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	2 545)	172	9 739	
	Comptes courants d'associés							173	830 493	
	Autres dettes							175		
	Produits constatés d'avance							174		
	Total III							176	863 055	
Total général (I + II + III)								180	13 977 627	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	10 094		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	8 573 273		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	42 187	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

certifié conforme

Didier GAROLA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS THENZO		Néant ☐ *	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
				Exercice N clos le 31 12 2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210
	Production vendue	Biens	215		214
		Services*	217		218
	dont export et livraisons intracommunautaires				65 590
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
				7	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	65 597
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 804)				244
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264
				151 528	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(85 931)
Produits financiers (III)		280	227 230	Charges financières (V)	
				294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)				300	
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	97 303
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	97 303
				314	
Régime d'impôts	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318
	Provisions non déductibles*				322
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*				248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 sexes)				986
	ZFU-TE (44 octies A)				987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)				981
	JEI (44 sexes A)				989
	ZRD (44 terdecies)				127
	ZRR (44 quindécies)				138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				991
	Investissements et souscriptions outre-mer				344
	ZFANG (44 quaterdecies)				345
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992
	Créanc report en arrière du déficit				346
Dont divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)				643
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)				645
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)				647
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649
				990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. I Déficit col. 2	352
					111 505
				354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
	Déficits antérieurs reportables : * 277 291dont imputés sur le résultat :				360
					279 699
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. I Déficit col. 2	370
					168 194
				372	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SAS THENZO

[illegible]

THENZO
Société par Actions Simplifiées au capital de 206 648 €
Siège Social : 12 RUE DU CHATEAUVIEUX – 82 000 MONTAUBAN
RCS TOULOUSE 839 561 651

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 mai,
A 12 heures,
Au siège social de la Société,

Monsieur Didier FARELLA, associé unique et Président de la Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- ✓ Approbation des comptes de la Société ;
- ✓ Affectation du résultat ;
- ✓ Mention des conventions visées à l'article L. 277-10 du Code du Commerce ;

DECISION 1 : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président

L'associé unique,

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Donne en conséquence au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du code général des impôts, telles que listées ci-dessous :

✓ Amortissement excédentaire	1 805 €
✓ TVS	20 €
✓ Ecart de valeur liquidative	1 007 €
✓ Article 38 QUATER indemnités assurance décès 2020	11 255 €

DECISION 2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'associé unique,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice dans les conditions suivantes :

Résultat de l'exercice	97 303 €
TOTAL	97 303 €
Affectation	
Au poste « Report à nouveau »	92 437.85 €
Au poste « Réserve Légale »	4 865.15 €
TOTAL	97 303 €

DECISION 3

Mention des conventions réglementées

L'associé unique,

- ✓ Du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L227-10 et suivants du Code du Commerce,

Prend acte qu'aucune convention de l'article L 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

SIGNATURE

Didier FARELLA,
Le Président

